

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le jeudi 9 avril 2020 à 17h00, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie, Normand Angers et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Sarah Giguère directrice des services juridiques et greffière adjointe par intérim sont également présents.

La présente séance est tenue à huis clos par le biais d'un système de visioconférence, conformément à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-133Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 17h08.

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
3. Avis de motion - Projet de règlement numéro 333-06-2020 modifiant le règlement numéro 333 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et prohibant certaines nuisances, afin de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique
4. Présentation - Projet de règlement numéro 333-06-2020 modifiant le règlement numéro 333 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et prohibant certaines nuisances, afin de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique
5. Ajout à l'ordre du jour de la séance
6. Deuxième période de questions
7. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Première période de questions

Suite à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance est tenue à huit clos. Par conséquent, aucune question n'est posée.

Avis de motion – Projet de règlement numéro 333-06-2020 modifiant le règlement numéro 333 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et prohibant certaines nuisances, afin de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique

Avis de motion est donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 333-06-2020 modifiant le règlement numéro 333 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et prohibant certaines nuisances, afin de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-134

Présentation - Projet de règlement numéro 333-06-2020 modifiant le règlement numéro 333 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et prohibant certaines nuisances, afin de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster le règlement numéro 333 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et prohibant certaines nuisances, afin de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est présenté le projet de règlement numéro 333-06-2020 modifiant le règlement numéro 333 concernant la paix et le bon ordre dans la Municipalité et prohibant certaines nuisances, afin de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique.

« ADOPTÉE »

Ajout à l'ordre du jour de la séance

Aucun.

Deuxième période de questions

Suite à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance est tenue à huit clos. Par conséquent, aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-135

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 17h12.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques et
greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère
